

2026



Communauté de communes
Médullienne
Territoire en action

Conseil Communautaire

DU 26 FEVRIER 2026 – MOULIS – 18 HEURES

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4, place Carnot – BP 65 – 33 480 CASTELNAU-DE-MEDOC
Tél. 05 56 58 65 20 – contact@cdcmedullienne.fr – www.cdcmedullienne.fr

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Désignation d'un(e) secrétaire de séance	2
Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président et au Bureau communautaire.	3
Décisions du Président	3
Décisions du Bureau	4
Examen des délibérations	4
Administration Générale	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	4
Personnel Communautaire	5
PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RAPPORT EGALITE HOMMES-FEMMES.....	5
Finances-Marchés publics	6
REPARTITION ET REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TEITLD 2024 ATTRIBUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE	6
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026.....	6
ADHESIONS ANNUELLES 2026 – ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF), ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE (AMG) ET ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)	8
Gestion et valorisation des déchets	8
SPL « UNITOM 33 » - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS A COMPTER DU 1 ^{er} JANVIER 2028 – GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDEANTES AVEC BORDEAUX METROPOLE	8
ADOPTION DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2026-2031 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE.....	9
Tourisme	10
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MÉDOC PLEIN SUD – RAPPORT D'ACTIVITES 2025	10
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MÉDOC PLEIN SUD – APPROBATION DES COMPTES 2025.....	11
Questions diverses	11
Signatures	13
Visuels	16

INTRODUCTION

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du vendredi 20 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 26 février 2026 à partir de 18h00 à MOULIS-EN-MEDOC (Salle des Fêtes).

Après appel des conseillers,

Etaient présents :

Avensan : Laurent PASCUAL, Patrick NURBEL ; **Brach :** Didier PHOENIX ; **Castelnau-de-Médoc :** Eric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jacques GOUIN, Jean-Pierre ARMAGNAC ; **Le Porge :** Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES, Martial ZANINETTI ; **Le Temple :** Karine NOUETTE-GAULAIN ; **Listrac-Médoc ; Moulis-en-Médoc :** Christian LAGARDE, Windy BATAILLEY, Pascal Abel BODIN ; **Sainte-Hélène :** Lionel MONTILLAUD, Fabrice RICHARD, Gérard HURTEAU ; **Salaunes :** Damien HOAREAU, Florence DUMONT ; **Saumos :** Didier CHAUTARD.

Excusés ayant donnés procuration :

Sylvie JALARIN à Lionel MONTILLAUD ; Gilles NAVELLIER à Didier PHOENIX, Sandra LE GRAND à Windy BATAILLEY, André LEMOUNEAU à Christian LAGARDE.

Excusés / Absents :

Nathalie BEGAIN, Gaëlle POURTIER, Nathalie LACOUR-BROUSSARD, Stéphane LECLAIR, Jean-Jacques MAURIN , Aurélie TEIXEIRA, Pascal MOREL.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants présents ou représentés, est de **24** élus, puis de **25** élus à partir de la délibération n°13, suite à l'arrivée de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil.

Mme Windy BATAILLEY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Préalablement à l'ouverture formelle de la séance, Monsieur PAQUIS a remercié les collectivités présentes pour avoir relayé la motion relative aux violences faites aux femmes auprès de leurs conseils municipaux.

Puis, le Président s'est assuré que l'ensemble des membres avait bien reçu, joint aux documents de convocation, le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élus de la Communauté de Communes Médullienne, actualisé au 1er janvier 2026. Ce document, qui récapitule les indemnités de l'ensemble des élus communautaires au titre de leurs fonctions à la CDC Médullienne ainsi que l'ensemble de leurs mandats externes, satisfaits à l'obligation légale de transparence sans appel de délibération.

En introduction, le Président Lagarde remercie les participants pour leur présence à cette deuxième séance du Conseil Communautaire de l'année 2026. :

Il souligne que l'ordre du jour, composé de neuf délibérations, aborde des sujets variés : un volet personnel et ressources humaines, un bloc finances important centré sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, deux délibérations sur la gestion des déchets et deux délibérations relatives à l'Office de Tourisme Intercommunal. Le Président rappelle le contexte financier national difficile pour les collectivités et indique que la Communauté de Communes Médullienne entend néanmoins poursuivre son action avec sérénité et détermination.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE.

DECISIONS DU PRESIDENT

Compte-rendu par le Président des attributions exercées en application de la délibération n°98-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes.

Habitat - Politique en faveur du logement	
16/01/2026	Décision n°1-2026 - Signature de la convention de partenariat avec l'ADIL 33
Développement Economique	
20/01/2026	Décision n°2-2026 - Renouvellement convention de partenariat avec France Active
20/01/2026	Décision n°3-2026 - Renouvellement convention de partenariat avec Initiative Gironde
20/01/2026	Décision n°4-2026 - Affermissement tranches optionnelles - Inventaires naturalistes complémentaires Pas du Soc 2
Enfance-Jeunesse	
26/01/2026	Décision n°5-2026 - Signature du marché de construction d'un ALSH-APS Lot 2 et 3
Grands projets	
27/01/2026	Décision n°6-2026 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement aquatique -

DECISIONS DU BUREAU

Compte-rendu par le Président des attributions exercées en application de la délibération n°99-09-20 du 17 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le bureau de la communauté de communes.

Développement Economique	
03/02/2026	Décision N°1BC-2026 - Adhésion Invest in Bordeaux
03/02/2026	Décision N°2BC-2026 - Adhésion Réseau MANACOM
03/02/2026	Décision N°3BC-2026 - Renouvellement adhésion Woodrise Vallée
Valorisation des déchets	
04/02/2026	Décision N°4BC-2026 - Renouvellement adhésion AMORCE + Nomination Représentant

EXAMEN DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Rapporteur : Monsieur Christian LAGARDE, Président de la Communauté de communes Médullienne

EXPOSE DES MOTIFS

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 janvier 2026, transmis aux conseillers par voie dématérialisée le 20 février 2026, est soumis à leur approbation. Le Président invite l'assemblée à formuler, le cas échéant, ses observations, corrections ou rectifications.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est mis aux voix.

APPROUVE A UNANIMITE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RAPPORT EGALITE HOMMES-FEMMES

Rapporteur : Madame Sophie BRANA, Vice-Présidente en charge du Tourisme, du développement durable, de la préservation de la biodiversité.

EXPOSE DES MOTIFS

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la République et un Le Président rappelle que la présentation du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes est une obligation légale qui précède, réglementairement, l'examen du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il invite Madame Sophie BRANA, Vice-Présidente et rapporteuse de ce dossier depuis l'adoption du plan d'action en décembre 2023, à présenter le rapport annuel 2025.

Madame BRANA expose les principaux enseignements du rapport. Elle rappelle en préambule que ce document s'inscrit dans le plan d'action pour l'égalité professionnelle adopté en décembre 2023, structuré autour de quatre axes : réduire les écarts de rémunération, garantir l'accès légal aux emplois et aux responsabilités, favoriser l'articulation vie professionnelle et vie personnelle, et lutter contre les discriminations et violences sexistes.

Sur le plan des effectifs, la Communauté de Communes Médullienne comptait 31 agents fin 2025, représentant 33,57 équivalents temps plein travaillés, en légère augmentation par rapport à 2024. La féminisation de la collectivité s'est encore accentuée, atteignant 84% de femmes parmi les agents (26 femmes pour 5 hommes), contre 72% en 2021. La filière administrative demeure très féminisée, tandis que les services techniques restent exclusivement masculins. La rapporteuse souligne, pour la première fois, une parité dans la filière technique. Le taux de chiffre d'affaires, stable à environ 15%, témoigne d'une bonne stabilité des équipes.

Sur les rémunérations, Madame BRANA se félicite d'une convergence significative entre les deux sexes. L'écart de rémunération nette, qui atteignait 20 à 23% entre 2021 et 2023, est descendu à 9,3% en 2024 avant de se stabiliser à 10,8% en 2025, soit un écart moyen d'environ 2 887 € par an, contre plus de 6 600 € en 2021. Elle précise que cette légère remontée est essentiellement imputable aux effets de structure — arrivée d'un poste de direction côté masculin — et non à une inégalité de traitement à poste comparable. L'indice de Gini, à 0,1629, confirme que la collectivité se situe durablement dans la zone d'inégalités faibles. L'amélioration notable de l'absentéisme est également relevée, la moyenne annuelle par agent passant de 20 jours en 2024 à 10,8 jours en 2025.

Pour 2026, le plan d'action se décline autour de cinq axes : la réduction des écarts résiduels de rémunération, l'accès légal aux emplois et responsabilités, l'articulation vie professionnelle et vie personnelle, la lutte contre les discriminations et violences sexistes et sexuelles, ainsi que l'intégration de ces enjeux dans les politiques publiques et les partenariats de la collectivité, notamment par l'inclusion de clauses d'égalité dans les marchés publics et les subventions.

Le Président remercie Madame BRANA pour la clarté de sa présentation et réaffirme l'engagement de la collectivité sur ce sujet, qui touche directement à la qualité de vie au travail des agents. En l'absence de questions de l'assemblée, la délibération est mise aux voix.

APPROUVE A UNANIMITE

FINANCES-MARCHES PUBLICS

REPARTITION ET REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TEITLD 2024 ATTRIBUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE

Rapporteur : Monsieur Lionel MONTILLAUD, Vice-président en charge de la fiscalité, des finances, des ressources humaines, de la mutualisation et de l'évaluation des transferts de charges

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président présente cette délibération financière en rappelant son objet : inverser aux communes membres leur part de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEITLD), perçue par la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2024. Il donne la parole à Monsieur Lionel MONTILLAUD pour en exposer les modalités.

Monsieur MONTILLAUD rappelle que la TEITLD, créée par la loi de finances pour 2024 en remplacement de l'ancienne taxe sur les recettes du réseau routier concédé, sert à financer les investissements dans les infrastructures de transport, en particulier ferroviaires. Elle s'applique aux entreprises dont le revenu annuel d'exploitation 120 M€ et dont la rentabilité dépasse 10% en moyenne sur les sept derniers exercices, à hauteur de 4,6% sur la fraction excédentaire. Un douzième de son produit revient aux communes et intercommunalités, répartition proportionnellement aux linéaires de voirie en gestion.

Pour 2024, l'arrêté du 16 décembre 2025 a notifié un montant de **23 309 €** à la Communauté de Communes Médullienne. Cette recette, encaissée sur l'exercice 2025, doit être inversée aux communes membres dont la compétence voirie n'a pas été intégralement transférée à l'intercommunalité - ce reversement constituant une dépense obligatoire. La clé de répartition retenue s'appuie sur les linéaires de voirie communale figurant sur les fiches DGF au 25 septembre 2025 et les linéaires de voirie intercommunale inscrits dans les statuts. La Communauté de Communes conserve une part correspondante à ses 2 660 mètres de voirie propre, soit 135,93 €. Le Vice-Président précise que la loi de finances pour 2026 met fin à cette affectation d'une part de TEITLD aux collectivités : il s'agit donc du dernier exercice où cette recette est perçue.

En l'absence d'observations, la délibération est mise aux voix.

APPROUVE A UNANIMITE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : Monsieur Lionel MONTILLAUD, Vice-président en charge de la fiscalité, des finances, des ressources humaines, de la mutualisation et de l'évaluation des transferts de charges

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président introduit ce point en soulignant qu'il constitue le « gros morceau » de la soirée. Il rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un exercice à la fois légal - imposé par l'article L. 2312-1 du CGCT dans un délai maximal de dix semaines avant le vote du budget primitif - et politique, permettant à l'assemblée de débattre des priorités financières et des grands équilibres avant l'adoption du budget. Il donne ensuite la parole à Monsieur MONTILLAUD pour la présentation.

Monsieur MONTILLAUD retrace en premier lieu le contexte économique général : une croissance mondiale en ralentissement (2,9% attendue en 2025 et 2026), une inflation française repassée sous les

2%, et des taux d'intérêt stabilisés mais à un niveau supérieur à l'avant-crise - facteurs qui pèsent durablement sur les charges de fonctionnement des collectivités. À l'échelon national, la loi de finances pour 2026 sollicite les collectivités à hauteur de 3,6 milliards d'euros, dont près de 1,8 milliard à la charge des intercommunalités. Pour la CDC Médullienne, les impacts directs sont identifiés : une perte de l'ordre de 83 900 € au titre de la compensation des locaux industriels, un gel quasi-total de la DGF (hausse de la dotation d'intercommunalité estimée à +30 000 €, compensée par une baisse de la dotation de compensation d'environ -6 000 €), ainsi qu'un décalage d'un an dans le versement du FCTVA.

Nonobstant ces contraintes, Monsieur MONTILLAUD souligne la solidité de la situation financière locale : en 2025, l'épargne brute de la collectivité a atteint environ 1,43 M€ pour un taux d'épargne de l'ordre de 15%, le fonds de roulement s'établit autour de 4 M€ et la capacité de désendettement est de l'ordre de quelques mois — des indicateurs très satisfaisants pour une intercommunalité de cette taille.

Sur les orientations budgétaires 2026, le Vice-Président rappelle dans quel cadre ce budget a été construit (lucidité, prudence et anticipation) puis présente plusieurs priorités structurantes : l'accélération des équipements structurants (ALSH de Listrac, équipement aquatique zones d'activités), le développement et la modernisation des services à la population, l'entretien et la valorisation du patrimoine communautaire, le maintien d'un haut niveau de service dans les compétences à fort enjeu (déchets,...), la conduite d'études stratégiques (diagnostic jeunesse, évaluation petite enfance, schéma de développement touristique).

En matière de fonctionnement, les recettes du budget principal 2026 sont estimées à 9 063 M€, les charges à caractère général à 3,58 M€ et les dépenses de personnel à 1,53 M€. L'objectif est de maintenir une épargne brute de l'ordre de 1,07 M€ soit un taux d'épargne autour de 12%. En investissement, le ROB prévoit environ 4,3 M€ de dépenses, dont les deux postes principaux sont la construction de l'ALSH de Listrac (environ 1,7 M€) et les études et premières phases du projet d'équipement aquatique (environ 1,6 M€).

En fin d'exposé, le Président reprend la parole pour souligner ces deux chantiers qui lui tiennent particulièrement à cœur : l'ALSH de Listrac, dont l'ouverture est attendue fin 2026, et le centre aquatique supra-communautaire, porté en partenariat avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique, pour laquelle la maîtrise d'œuvre vient d'être attribuée. Il conclut en indiquant que ce budget est le fruit d'une gestion rigoureuse conduite depuis plusieurs exercices, qui offre aujourd'hui à la collectivité des marges réelles pour investir au service des habitants.

Puis, le Conseil Communautaire est invité à débattre autour de la situation exposé.

Monsieur PHOENIX, tout comme Monsieur MONTILLAUD reviennent sur l'opportunité de création des deux zones de la Médullienne (qui semblent bien orientées une fois les terrains de compensations arrêtés) et des ressources potentielles qu'elles vont générer pour le budget principal. Ces recettes permettront de couvrir le déficit de fonctionnement attendu sur l'équipement aquatique (autour de 500 K€).

Monsieur HOAREAU insiste, pour sa part, sur la stratégie d'optimisation de recettes à mener

Enfin, le Conseil Communautaire est invité à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

APPROUVE A UNANIMITE

ADHESIONS ANNUELLES 2026 – ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF), ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE (AMG) ET ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Rapporteur : Monsieur Lionel MONTILLAUD, Vice-président en charge de la fiscalité, des finances, des ressources humaines, de la mutualisation et de l'évaluation des transferts de charges

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur MONTILLAUD présente les trois adhésions annuelles aux associations de représentation des collectivités, dont le renouvellement en début d'exercice conditionne l'accès effectif aux services d'information juridique, de formation et d'expertise dès le premier trimestre 2026. Il est rappelé que, par délibération n°99-09-20 du 17 septembre 2020, cette compétence a été déléguée au Bureau communautaire ; Cependant, le prochain Bureau n'étant programmé que fin mars 2026, le Conseil Communautaire est saisi directement en sa qualité d'autorité souveraine.

Les trois associations concernées sont :

- L'Assemblée des Communautés de France (ADCF) , organisation nationale représentative des intercommunalités, pour une cotisation 2026 de 2 538,00 € ;
- L'Association des Maires de Gironde (AMG) , structure départementale de représentation, pour une cotisation 2026 de 461,38 € ;
- L'Association des Maires de France (AMF) , premier réseau national d'élus locaux, pour une cotisation 2026 de 1 084,24 € .

Le montant total des cotisations s'élève à 4 083,62 € , imputé au compte 6281 « Concours divers » du budget principal 2026.

APPROUVE A UNANIMITE

GESTION ET VALORISATION DES DECHETS

SPL « UNITOM 33 » - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2028 – GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDEANTES AVEC BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Monsieur Eric ARRIGONI, Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président introduit ce point en indiquant qu'il s'agit d'un sujet stratégique : sécuriser la capacité de la Communauté de Communes à traiter ses déchets ménagers résiduels à compter du 1er janvier 2028, dans un cadre partenarial à l'échelle girondine. Il donne la parole à Monsieur ARRIGONI.

Monsieur ARRIGONI retrace le contexte. À la suite des études réalisées sur la coopération girondine, les 14 EPCI et syndicats intercommunaux compétents en matière de déchets retenus avaient un schéma de gouvernance en deux volets : la constitution de la SPL UNITOM 33 (en vigueur en octobre 2025), puis la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avec Bordeaux Métropole assurant le contrôle conjoint des Unités de Valorisation Énergétique (UVE) de Bègles et de Cenon. Cependant,

par courrier du 1er décembre 2025, le Préfet de la Gironde a émis des réserves sur la régularité juridique d'un GIP ayant pour objet le traitement des déchets ménagers, au regard de l'article 98 de la loi du 17 mai 2011. Le Préfet a simultanément identifié comme alternative juridiquement sécurisée la constitution d'un Groupement d'Autorités Concédantes(GAC).

À l'issue des travaux menés avec Bordeaux Métropole et la Préfecture, ce montage a été retenu. Le GAC, qui ne crée pas de personne morale distincte ni ne transfère de compétences, permettra à la SPL UNITOM 33 et à Bordeaux Métropole de passer un contrat de concession de services avec travaux pour la délégation du service public de traitement des déchets, d'une durée courante du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2034 ou 2035. Bordeaux Métropole assurera la fonction de coordonnateur du Groupement. La SPL UNITOM 33 participera pleinement aux décisions structurantes à travers sa représentation au sein de la commission de délégation de service public et des comités de pilotage et technique.

Il est proposé au Conseil communautaire de : confier à la SPL UNITOM 33 la mission de prendre toutes mesures utiles pour trouver des exutoires pour le traitement des déchets ménagers résiduels du territoire à compter du 1er janvier 2028 ; approuver la constitution du Groupement d'Autorités Concédantes entre la SPL UNITOM 33 et Bordeaux Métropole ; prendre acte que d'autres délibérations seront soumises à l'assemblée dans les meilleurs délais, notamment la conclusion d'un contrat de prestations intégrées de type délégation de service public en quasi-régie avec la SPL ; et donner tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A UNANIMITE

ADOPTION DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2026-2031 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE

Rapporteur : Monsieur Eric ARRIGONI, Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur ARRIGONI présente la seconde délibération relative aux déchets, tournée cette fois vers la prévention et la réduction à la source. Il rappelle que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document de planification obligatoire pour les EPCI compétents en matière de gestion des déchets depuis le 1er janvier 2012, encadré par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015. L'ancien PLPDMA couvrant la période 2016-2020 étant échu, le présent document constitue sa mise à jour pour la période 2026-2031.

Élaboré par le bureau d'études Verdicité sur la base d'un diagnostic préalable du territoire et soumis à consultation publique via le site internet de la collectivité et l'application dédiée à la gestion des déchets, ce nouveau PLPDMA décline 13 actions articulées autour de 6 axes stratégiques pour atteindre les objectifs fixés par les élus communautaires en 2022 :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : réduction de 42% (de 237 à 138 kg/habitant) ;
- Collecte sélective : augmentation de 59% (de 39 à 60 kg/habitant) ;
- Verre : augmentation de 11% (de 48 à 53 kg/habitant) ;
- Encombrants : réduction de 34% (de 100 à 66 kg/habitant).

APPROUVE A UNANIMITE

TOURISME

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MÉDOC PLEIN SUD – RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Rapporteur : Madame Sophie BRANA, Vice-Présidente en charge du Tourisme, du développement durable, de la préservation de la biodiversité

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président redonne la parole à Madame BRANA pour la présentation du rapport d'activités 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal Médoc Plein Sud, EPIC placé sous la tutelle de la Communauté de Communes Médullienne, conformément à la loi NOTRe et aux dispositions légales régissant les offices de tourisme.

Madame BRANA présente les principaux résultats de l'exercice 2025. Sur l'accueil, les bureaux d'information touristique ont enregistré des progressions notables : le BIT de Castelnau-de-Médoc a accueilli un très grand nombre visiteurs. Une innovation majeure est à souligner : l'ouverture d'un Point d'Information Touristique au sein de la cave coopérative des Vignerons Associés de Moulis, Listrac et Cussac-Fort-Médoc à Listrac, ouvert 7 jours sur 7, dont 20% des visiteurs se répartissent avec une bouteille de vin — illustrant la complémentarité entre attractivité touristique et retombées économiques locales.

Sur l'animation du territoire, trois temps forts marquent l'exercice : l'inauguration officielle du parcours Terra Aventura à Moulis le 17 juillet (6 714 joueurs en six mois, créé avec le Conseil Municipal des Jeunes de Moulis sur le thème du monde viticole) ; la 7ème édition des Afterbeach, soirées dégustation dans les châteaux du Médoc organisées en partenariat avec Médoc Atlantique Tourisme (12 châteaux, 500 personnes reçues) ; et 15 visites nature et patrimoine réalisées pour 172 participants.

Sur la communication, le site internet de l'OTI a atteint 140 673 sessions (+17%), 101 708 utilisateurs (+50%) et 247 599 pages vues (+80%). Les réseaux sociaux progressent également, avec un compte Instagram à 3 343 abonnés (+52%). L'installation de deux webcams au Porge Océan — qui ont notamment fourni les images des aurores boréales diffusées au journal de 20h de France 2 en novembre — et la création du premier dossier de presse de la destination, générant une soixantaine de retombées presse notables, constituant des avancées marquantes. Le réseau de partenaires atteint désormais 122 professionnels (+5,2%).

Le Président souligne que ce bilan confirme que le tourisme constitue un levier de développement territorial à l'année véritable, et remercie Madame BRANA ainsi que l'équipe de l'OTI sous la direction de Marie Acker pour leur engagement. En l'absence d'observations, la délibération est mise aux voix.

APPROUVE A UNANIMITE

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MÉDOC PLEIN SUD – APPROBATION DES COMPTES 2025

Rapporteur : Madame Sophie BRANA, Vice-Présidente en charge du Tourisme, du développement durable, de la préservation de la biodiversité

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle qu'il s'agit de la dernière délibération de la séance, portant sur la photographie financière de l'EPIC Office de Tourisme pour l'exercice 2025. Il donne la parole à Madame BRANA.

Madame BRANA indique que l'Office de Tourisme est financé principalement par la taxe de séjour, dont 56% est reversée à l'OTI, les 44% restants étant affectés à la taxe additionnelle régionale LGV et à la taxe départementale. En 2025, cette taxe de séjour représente 71,4% des recettes de fonctionnement de l'EPIC. Sur le plan des résultats comptables, le compte administratif 2025 fait apparaître :

- En section d'exploitation : un déficit de l'exercice de 66 536,62 € , lié notamment au recrutement d'un poste CDD de renfort pour le développement de l'observatoire touristique. Compte tenu de l'excédent rapporté des exercices précédents de 108 718,97 €, le résultat cumulé d'exploitation demeure positif à +42 182,35 € ;
- En section d'investissement : un déficit de l'exercice de 13 646,60 € , compensé par un rapport antérieur de 41 054,59 €, soit un résultat cumulé positif de +27 407,99 € .

La rapporteure souligne que ce déficit d'exercice reflète des investissements préférentiels consentis en 2025 (webcam du Porge, contenus photo-vidéo, observatoire touristique) et que les réserves constituées les années précédentes permettent d'absorber ce résultat tout en préservant une situation financière saine. Il est proposé d'approuver les comptes 2025 et d'affecter les résultats cumulés.

APPROUVE A UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite l'assemblée à formuler d'éventuelles questions diverses.

Monsieur ZANINETTI souhaite revenir sur les violences faites aux femmes et sensibiliser les élus autour des violences faites aux enfants également. Il invite les élus à se saisir de ce sujet en nommant lors de la prochaine mandature un élu référent en charge de ce sujet. A cet effet, il distribue un outil pour auto-évaluer ces oppressions.

Aucune autre question n'étant soulevée en sus, le Président procède à une synthèse des travaux de la séance.

Il rappelle que neuf délibérations ont été adoptées ce soir, illustrant l'engagement de la collectivité sur plusieurs fronts : la confirmation d'une trajectoire vertueuse en matière d'égalité professionnelle, la définition d'orientations budgétaires ambitieuses s'appuyant sur une santé financière solide, la sécurisation du traitement des déchets ménagers à l'horizon 2028 dans un cadre girondin partagé, l'adoption d'une feuille de route ambitieuse pour la prévention des déchets jusqu'en 2031, et la reconnaissance du travail accompli par l'Office de Tourisme au service de l'attractivité du territoire.

Il annonce que le prochain Conseil Communautaire se tiendra à Sainte Hélène le 13 mars 2026 à 18 heures.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Président



Christian LAGARDE

La secrétaire de séance


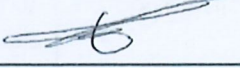
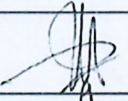
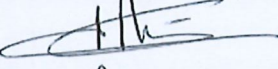
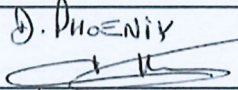
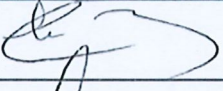
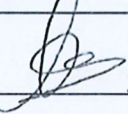
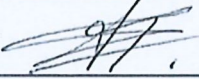
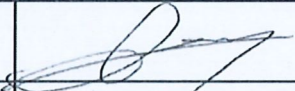



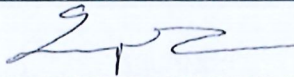
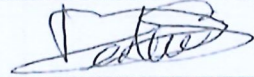
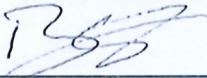
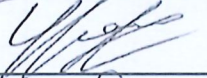

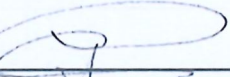
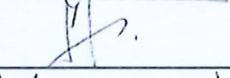
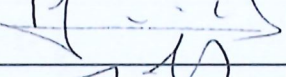

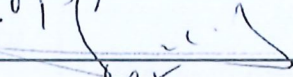
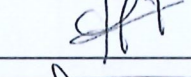
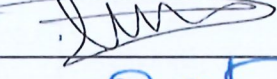
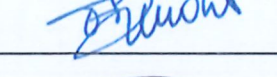

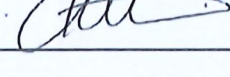
Windy BATAILLEY

SIGNATURES

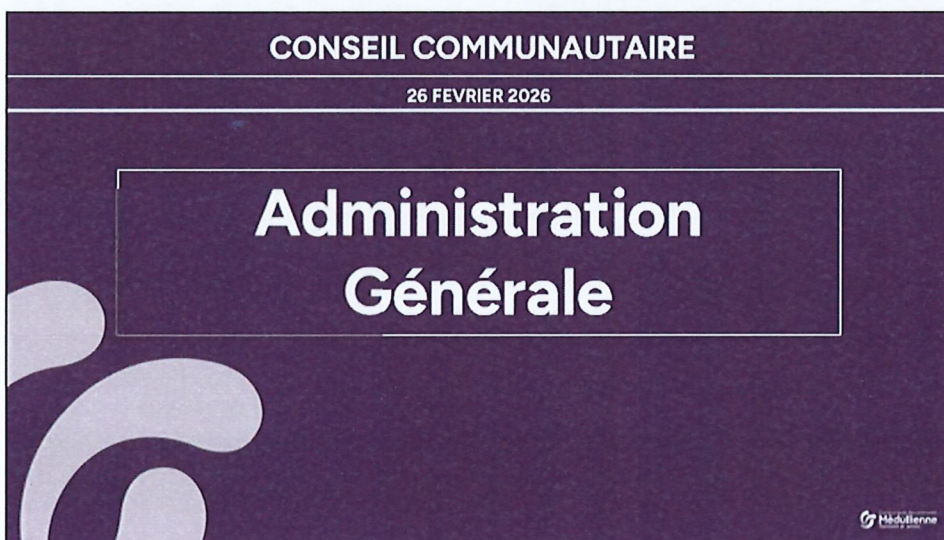
Signatures des membres présents : lors du Conseil Communautaire du 26 février 2026



				
Laurent PASCUAL	Gaelle FOURTIER	Nathalie BEGAINT	Patrick NURBEL	Odier PHOENIX
				
Gilles NAVELLIER	Eric ARRIGONI	Françoise TRESMONTAN	Jacques GOUIN	Nathalie LACOUR BROUSSARD
				
Stéphano LECLAIR	Jean-Pierre ARMAGNAC	Aurélien TEIXEIRA	Pascal MOREL	Sandra LE GRAND
				
André LEMOUNEAU	Christian LAGARDE	Wiloody BATAILLEY	Abel BODIN	Sophie BRANA
				
Philippe PAQUIS	Anne - Sophie ORLIANGES	Martial ZANINETTI	Lionel MONTLLAUD	Fabrice RICHARD
				
Sylvie JALARIN	Gérard HURTEAU	Damien HOAREAU	Florence DUMONT	Didier CHAUTARD
				
Karine NOUETTE GAULAIN	Jean-Jacques MAURIN			



		
REUNION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026		
COMMUNE	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AVENSAN	PASCUAL Laurent	
	POURTIER Gaëlle	
	BEGAINT Nathalie	
	NURBEL Patrick	
BRACH	PHOENIX Didier	
	NAVELLIER Gilles	P/O D. Phoenix 
CASTELNAU-DE-MEDOC	ARRIGONI Eric	
	TRESMONTAN Françoise	
	LACOUR BROUSSARD Nathalie	
	GOUIN Jacques	
	LECLAIR Stéphane	
	ARMAGNAC Jean-Pierre	
LISTRAC-MEDOC	TEIXEIRA Aurélie	
	MOREL Pascal	P/O 
	LE GRAND Sandra	
	LEMOUNEAU André	

COMMUNE	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MOULIS-EN-MEDOC	LAGARDE Christian	
	BATAILLEY Windy	
	BODIN Abel	
LE PORGE	BRANA Sophie	
	ORLIANGES Anne-Sophie	
	PAQUIS Philippe	
	ZANINETTI Martial	
SAINTE HELENE	MONTILLAUD Lionel	
	RICHARD Fabrice	
	JALARIN Sylvie	
	HURTEAU Gérard	
SALAUNES	HOAREAU Damien	
	DUMONT Florence	
SAUMOS	CHAUTARD Didier	
LE TEMPLE	NOUETTE-GAULAIN Karine	
	MAURIN Jean-Jacques	


25/02/2026



SECRÉTAIRE DE SÉANCE DÉSIGNATION	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil Communautaire 26 février 2026	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation d'un(e) secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT. ▪ Assure la régularité juridique de la tenue du Conseil communautaire
	
Admin Finances - Marchés Déchets Tourisme	

DÉCISION(S) DU PRÉSIDENT APPROBATION	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil Communautaire 26 février 2026	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitat / Logement : convention de partenariat avec ADIL 33 pour l'information des habitants. ▪ Développement économique : renouvellement conventions avec France Active et Initiative Gironde pour l'appui aux entreprises locales. ▪ Enfance / Grands projets : signature marché de construction de l'ALSH-APS et marché de maîtrise d'œuvre équipement aquatique
	
Admin Finances - Marchés Déchets Tourisme	


DÉCISION(S) DU BUREAU APPROBATION ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil Communautaire | 26 février 2026



- **Développement économique** : adhésions ou renouvellements à **Invest in Bordeaux**, Réseau **MANACOM** et **Woodrise Vallée**.
- **Déchets** : renouvellement de l'adhésion à **AMORCE**
- Renforcement de l'intégration de la Communauté dans les **réseaux techniques et de promotion du territoire**.

Medullienne
Admin | Finances - Marchés | Déchets | Tourisme



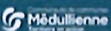
PV SÉANCE JANVIER 2026 APPROBATION ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Délibération n°010-02-26
Conseil Communautaire | 26 février 2026



- Approbation du PV du Conseil Communautaire du **22 janvier 2026**
- Transmis par voie **dématérialisée** le **20 février 2026**

Medullienne
Admin | Finances - Marchés | Déchets | Tourisme
Délib. 1/9 ●●●●●●●●



RAPPORT EGALITE HOMMES – FEMMES 2025	ADMINISTRATION GÉNÉRALE Délibération n°011-02-26 Conseil Communautaire 26 février 2026
 	<ul style="list-style-type: none">▪ Plan d'action égalité professionnelle adopté en décembre 2023.▪ Actions 2025 : facilitation du télétravail, information sur l'impact des congés et temps partiels.▪ En 2026 : poursuite des actions et renforcement des campagnes de sensibilisation et des clauses égalité dans marchés publics.
	Délib. 2/9 ●●●●●●●● Admin Finances - Marchés Déchets Tourisme


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 FEVRIER 2026

Finances - Marchés

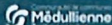


**REVERSEMENT TEITLD
AUX COMMUNES**



FINANCES - MARCHÉS
Délibération n°012-02-26
Conseil Communautaire | 26 février 2026







- **Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance** : 23 309 € attribués à la CDC (arrêté du 16/12/2025)
- **Reversement aux 10 communes membres** au prorata des linéaires de voirie DGF
- **Principaux bénéficiaires** : Le Porge (4 726 €), Sainte-Hélène (3 701 €), Avensan (2 752 €) ; crédits inscrits au budget 2026

 Délib. 3/9 ●●●○○○○○

Admin Finances - Marchés Décisions Tourisme


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026	FINANCES - MARCHÉS Délibération n°013-02-26 Conseil Communautaire 26 février 2026
 <p>Rapport d'Orientation Budgétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation légale (art. L.2312-1 CGCT) : débat 10 semaines avant le vote du budget primitif. ▪ Rapport présenté en Commission Finances élargie les 27 janvier et 9 février 2026. ▪ Exercice préparatoire aux arbitrages budgétaires 2026 : orientations financières, équilibres et politique d'investissement
	Délib. 4/9 ●●●●○○○○
Admin Finances - Marchés Déchets Tourisme	

ADHESIONS ADCF - AMG - AMF	FINANCES - MARCHÉS Délibération n°014-02-26 Conseil Communautaire 26 février 2026
  	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement des adhésions 2026 à ADCF, AMG et AMF pour un montant total de 4 083,62 €. ▪ Accès à un appui technique et juridique (veille, conseils, formation des élus, représentation nationale et départementale).
	Délib. 5/9 ●●●●○○○○
Admin Finances - Marchés Déchets Tourisme	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE


26 FEVRIER 2026

Gestion & Valorisation des Déchets

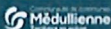


SPL UNITOM 33 – GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDEANTES


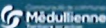
DECHETS
Délibération n°015-02-26
Conseil Communautaire | 26 février 2026



- 14 EPCI girondins réunis au sein de la SPL UNITOM 33 pour une gouvernance partagée avec Bordeaux Métropole
- GIP écarté par le Préfet de Gironde (→ solution retenue : **Groupement d'Autorités Concédantes**)
- Futur contrat de concession DSP déchets en **quasi-régie** : entrée en vigueur **1er janvier 2028**, durée jusqu'au 31 déc. 2034/2035

 Délib. 6/9 ●●●●●●●●

Adm. Finances - Marchés Déchets Tourisme

PLPDMA 2026 – 2031 ADOPTION	DECHETS
	Délégation n°016-02-26
	Conseil Communautaire 26 février 2026
	<ul style="list-style-type: none">▪ Renouvellement du PLPDMA (précédent 2016-2020) : document de planification obligatoire.▪ Objectifs 2031 : OMR -42% (→ 138 kg/hab.), collecte sélective +59% (→ 60 kg/hab.), verre +48% (→ 53 kg/hab.), encombrants -34% (→ 66 kg/hab.)▪ 13 actions articulées autour de 6 axes ; document soumis à consultation du public.
	Délég. 7/9 ●●●●●●●●
Admin Finances - Marchés Déchets Tourisme	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 FEVRIER 2026
Tourisme


**OFFICE TOURISME
RAPPORT D'ACTIVITES 2025**

TOURISME
Délibération n°017-02-26
Conseil Communautaire | 26 février 2026



- Prise d'acte du **rapport d'activité 2025** de l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud (EPIC sous tutelle de la CDC).

- Année marquée par des actions en matière **d'accueil, d'animation, de communication** et de partenariats pour renforcer **l'attractivité** du territoire.




Délib. 8/9 ●●●●●●●●

Admin Finances - Marchés Déchets **Tourisme**

**OFFICE TOURISME
COMPTES 2025**


TOURISME
Délibération n°018-02-26
Conseil Communautaire | 26 février 2026



- **Approbation des comptes 2025** de l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud.

- Résultats 2025 en cohérence avec les **orientations stratégiques** fixées par la convention d'objectifs avec la CDC.

- Validation des comptes comme base pour la **programmation 2026** et la poursuite des actions de promotion touristique.



Délib. 9/9 ●●●●●●●●

Admin Finances - Marchés Déchets **Tourisme**



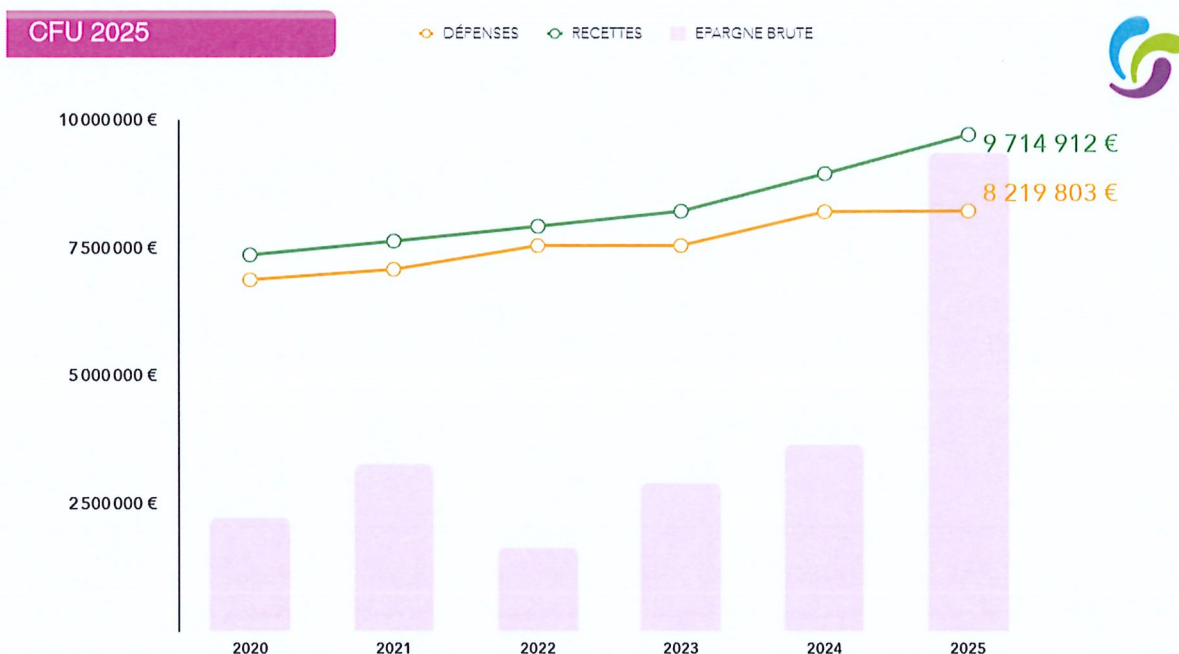
25/02/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 FEVRIER 2026
 <p>Communauté de communes Médullienne Territoire en action</p>



Communauté de communes
Médullienne
Territoire en action

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



DOB 2026



LE CAP : NOS CHOIX STRUCTURANTS

EQUIPER

MODERNISER

PRESERVER

GARANTIR

ANTICIPER

TRANSMETTRE

DOB 2026



Fils conducteurs



// Services publics



// Grands projets

Objectifs financiers



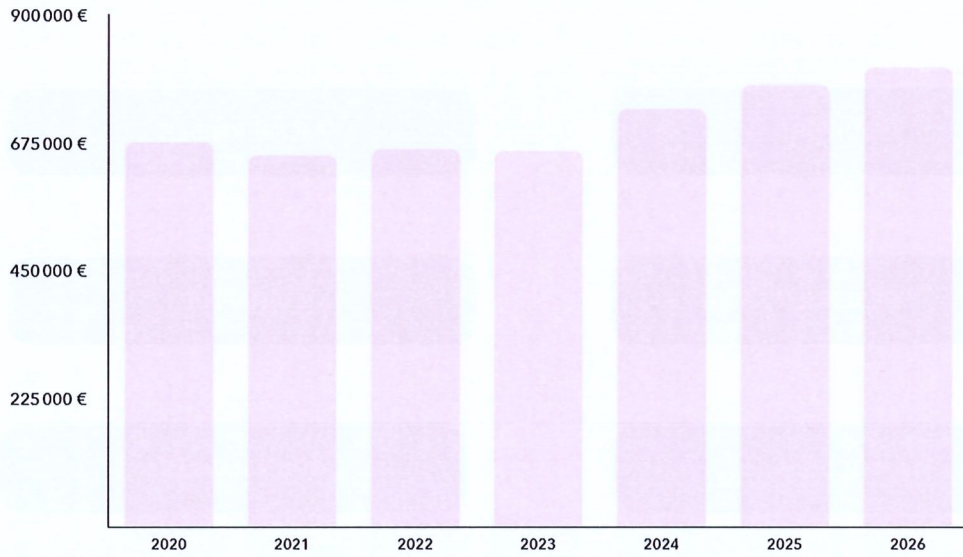
// Maîtrise des dépenses de fonctionnement
// Optimisation des recettes



// Épargne brute > 1 000 000 €
// Taux d'épargne = 12 %

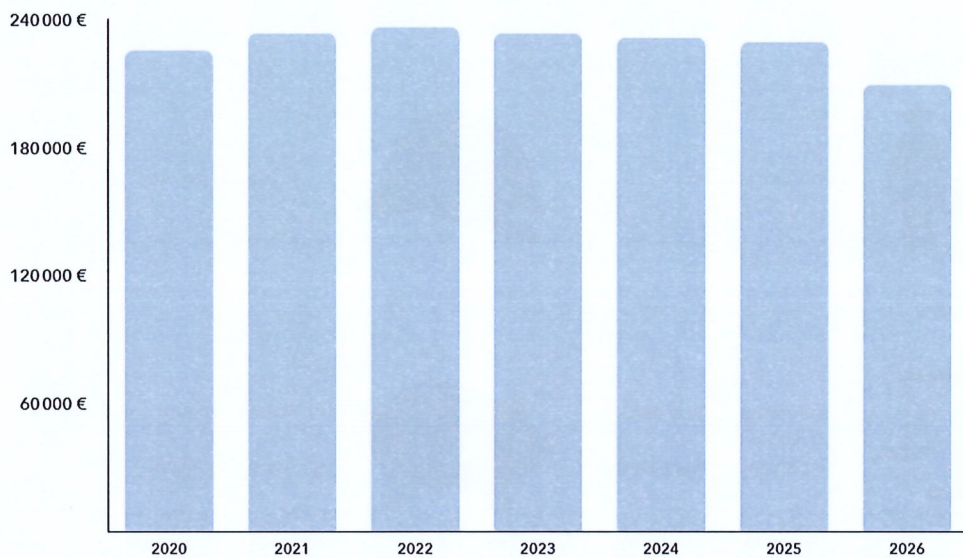
DOB 2026

DGF



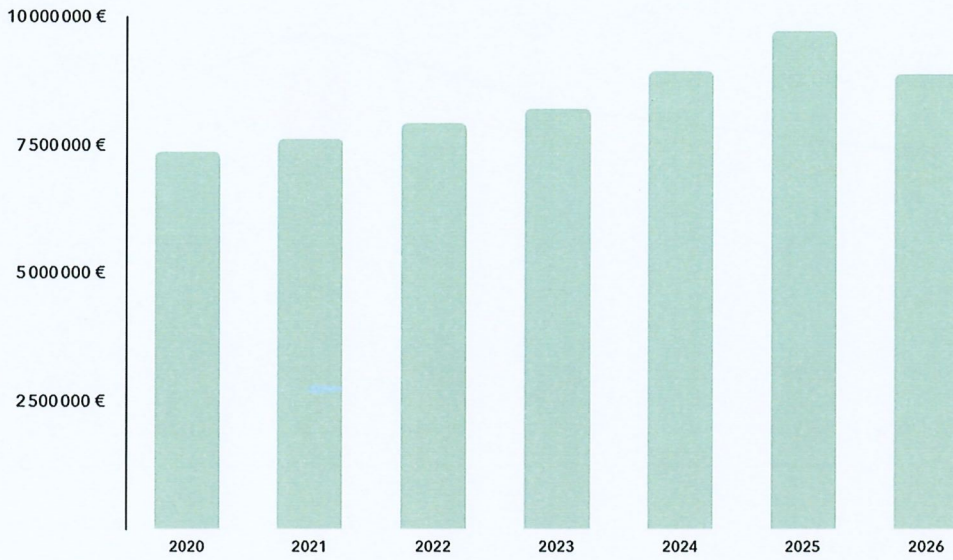
DOB 2026

FPIC



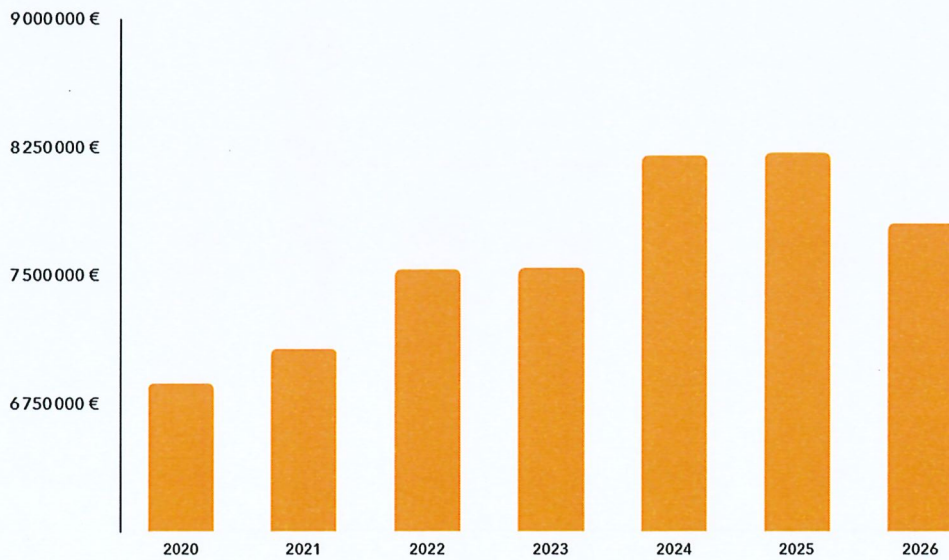
DOB 2026

RECETTES



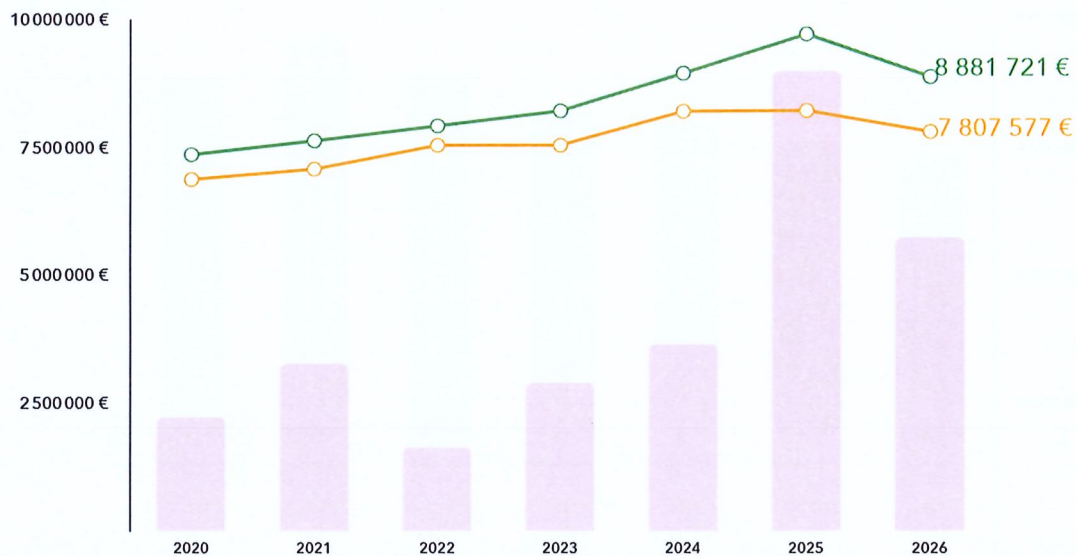
DOB 2026

DÉPENSES



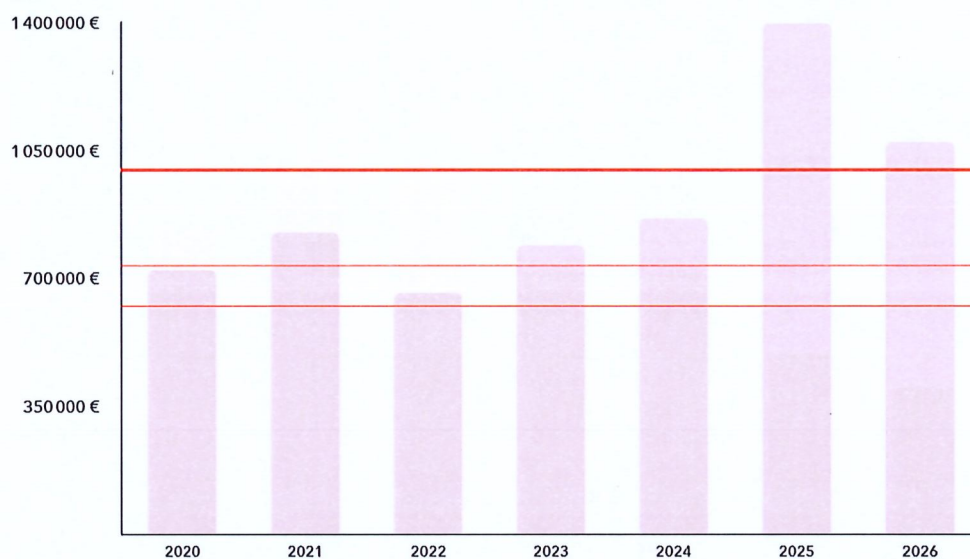
DOB 2026

○ DÉPENSES ◇ RECETTES ■ EPARGNE BRUTE



DOB 2026

■ EPARGNE BRUTE



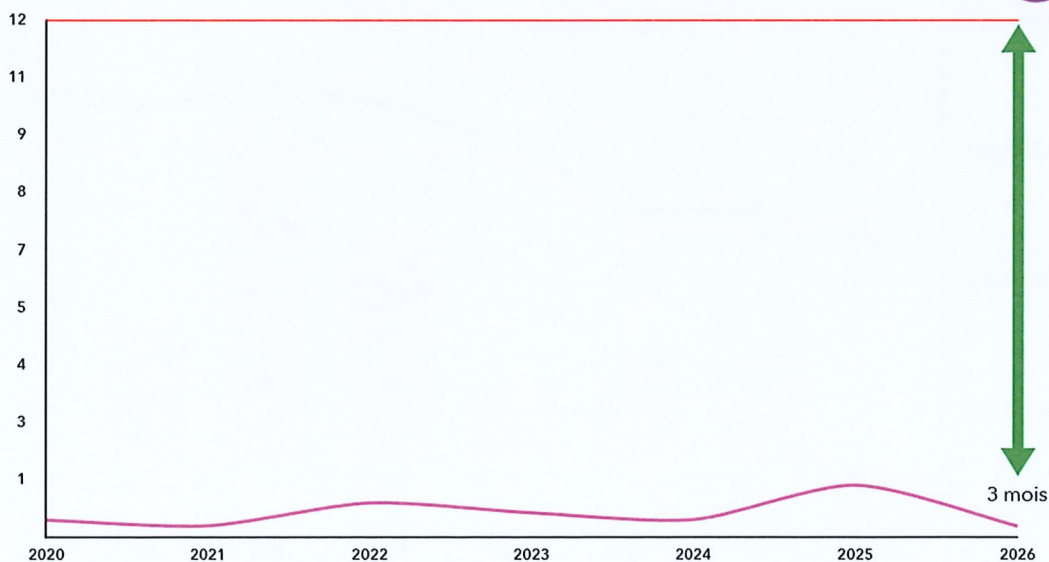
DOB 2026

LES INVESTISSEMENTS 4 724 246 €



DOB 2026

Capacité de désendettement

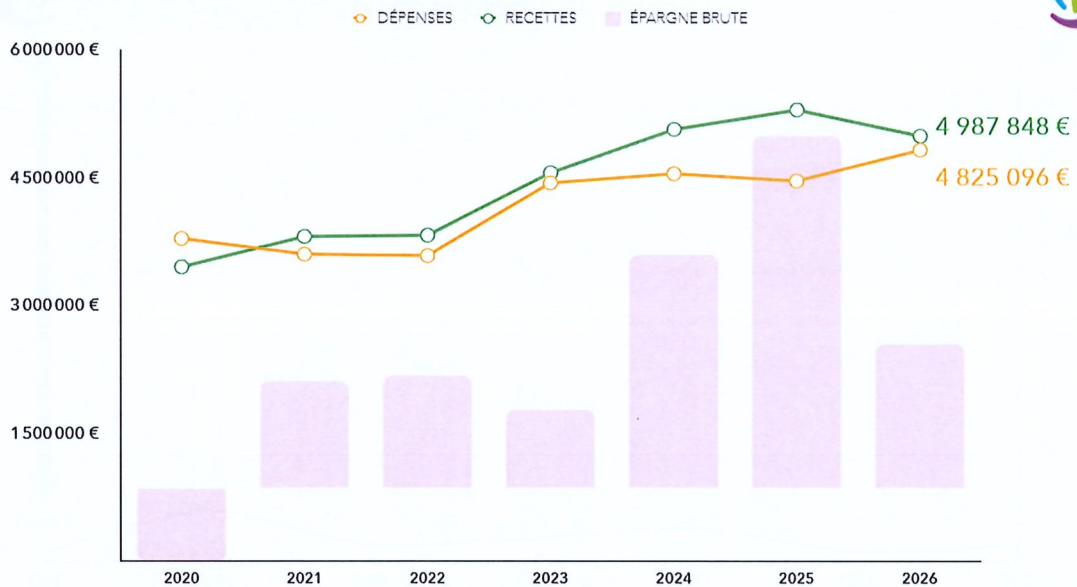


DOB 2026 / Gestion & prévention des déchets



- ✓ Réduire les OMR
- ✓ Augmenter le tri
- ✓ Réduire les tonnages en déchèterie en augmentant le réemploi
- ✓ Maitriser la hausse des coûts et l'impact sur le contribuable

DOB 2026 / Gestion & prévention des déchets



DOB 2026 / Budgets annexes



SPANC

ZAE PAS DU SOC 2

ZAE BRACH



Communauté de communes
Médullienne
Territoire en action

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

OUTILS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Le violentomètre

Quand les femmes doivent-elles s'alarmer ?

 PROFITE La relation est saine quand il...	Respecte tes décisions et tes goûts Accepte tes amis et ta famille A confiance en toi Est content quand tu te vois en couple S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
 VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...	T'ignorer les jours quand il est en colère Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose Rabaisse tes opinions et tes projets Se moque de toi en public Te manipule Est jaloux en permanence Contrôle tes sorties, habits, maquillage Focille tes textos, mails, apps Insiste pour que tu envoies des photos intimes T'isole de ta famille et de tes amis
 PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches « Pète les plombes » lorsque quelque chose lui déplaît Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe Menace de se suicider à cause de toi Te touche les parties intimes sans ton consentement Menace de diffuser des photos intimes de toi T'oblige à regarder des films pornos T'oblige à avoir des relations sexuelles

POUR MÉMOIRE N° D'URGENCE :

3919 : numéro national d'écoute pour les femmes victimes de violences.
119 : Allô Enfance en danger.
17 (police) ou **112** : numéro d'urgence européen.
114 : numéro pour personne en situation de handicap.

HIÉRARCHIE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

